



COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 25 Février 2020

Champlost

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane (Adjoints), BERCIER Sophie, CHICON Pierre, COMBAL Patrice, COMPÉRAT Jean-Raymond, PRÉVOST Yvette.

Absent excusé : LORIN Gwenaël, MILLARD Julien, PERQUY Alain

Absents non excusés : ARMONGON Maryline, QUARTIER David

Secrétaire de séance : BERCIER Sophie

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention Traitement des eaux usées STEP de- BELLECHAUME Hameaux de Prunelle et Vachy
- Dépenses investissement avant vote du budget commune

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/001 Convention Traitement des eaux usées STEP de- BELLECHAUME Hameaux de Prunelle et Vachy :

M. le Maire rappelle que la commune de BELLECHAUME a construit une station d'épuration pour traiter les eaux usées de Bellechaume et des hameaux de CHAMPLOST (Vachy et Prunelles) ; la commune de MERCY est en train de réaliser la collecte de ses eaux usées et a souhaité que le traitement soit effectué dans la station de traitement de Bellechaume.

Une convention pour répartir les frais d'investissement et d'exploitation doit régir les relations entre Bellechaume, Champlost pour les hameaux de Prunelles et Vachy et la commune de Mercy ; cette convention vous est soumise pour approbation :

- l'investissement est facturé aux nombres d'habitants raccordés pour chaque commune soit 40,73 € / habitant,
- l'exploitation est facturée aux m³ assainis pour chaque abonné aux trois (3) services d'assainissement ; la révision annuelle des prix sera la même que celle de l'exploitant de la station.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/002 Dépenses investissement avant vote du budget commune :

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du CGCT :

« **Article L 1612-1** : Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Dépenses réelles d'investissement 2019 – Commune : 563 749,61€

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 140 937,40€ (< 25% x 563 749,61€)

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/003 Convention annuelle avec le CDG89 pour mission d'assistance retraites :

M. le Maire propose une adhésion annuelle avec participation forfaitaire de 110€ pour une mission d'assistance retraite. Cette prestation permet de confier au C.D.G. l'instruction complète des dossiers de retraite pour l'ensemble de nos agents affiliés à la CNRACL.

M. le Maire précise que l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers est de plus en plus complexe à maîtriser.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/004 Admission créances éteintes :

M. le Maire informe que M. le Receveur a dressé un état des produits irrécouvrables portant sur l'année 2019 ayant pour motif « clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire » de la SNC GIRARD-HUGONNEAUX. Cet état représente un montant total de 24,15 €

M. le Maire précise que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Receveur dans les délais légaux et réglementaires.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/005 Programme d'actions – Ex. 2020 :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le programme d'actions concernant les travaux sylvicoles pour l'année 2020 proposé par l'Office National des Forêts et précise que ces travaux prévoient le cloisonnement d'exploitation, le dégagement manuel des régénérations naturelles et le cloisonnement sylvicole pour un montant total de 6 280,00 € HT.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/006 Exploitation affouages :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les travaux d'exploitation d'affouages pour la parcelle 2 proposés par l'Office National des Forêts, il précise que ces travaux prévoient l'encadrement de l'exploitation forestière et des prestations annexes comprenant la fourniture d'huile biodégradable pour un montant total de 1 080,00 € TTC.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2020/007 Approbation Règlement Intérieur bibliothèque municipale :

M. le Maire demande au Conseil Municipal, l'approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Champlost

Il précise qu'il n'y a jamais eu de règlement intérieur officiel pour le fonctionnement de la bibliothèque et qu'il est nécessaire d'en adopter un ne serait-ce que pour l'état des livres ou le comportement lors de la lecture et/ou l'emprunt de livres.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

QUESTIONS DIVERSES

NEANT.

La séance est levée à 22h35.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 03 mars 2020, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire
Jean-Louis QUÉRET**

